

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	17	17

DATE DE LA CONVOCATION
24/11/2023

DELIBERATION N°
09/30.11.2023

**L'an deux mille vingt-trois  
et le trente novembre à 16h00**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans **LA SALLE DES MARIAGES à GINASSERVIS** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

**Étaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. GROS M. GUIOL M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON	M. SIMONETTI M. VALLOT	C.C.C.V.	M. PORTAL M. ROUX Mme VIORT	
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. ROUSSELET M VERCOUTRE	M. SOUQUE M. VESPERINI

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS  
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024**

Sur le rapport de Monsieur le Président **EXPOSANT :**

VU l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, qui dit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

VU l'arrêté préfectoral n° 271/2023-BCLI du 19 juillet 2023, portant reprise par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés au SIVED NG, il est rappelé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il s'agira de traiter uniquement les éléments budgétaires spécifiques au SIVED NG, dans le cadre de la compétence traitement.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2024 et avant le vote du Budget Primitif 2024, les dépenses d'investissements afférentes suivantes :

			Ouverture 2024
17	Travaux sur site	2151	- €
21	Travaux et équipements pole valorisation Tourves	2135	- €
40	Acquisitions diverses	2183	7 250 €
50	Matériel de collecte	2158	- €
60	Valorisation fermentescibles	2158	- €
80	OREVAL	2031	35 523 €
85	ISDND Ginasservis	2031	5 000 €
85	ISDND Ginasservis	2158	55 700 €
85	ISDND Ginasservis	2313	15 000 €
95	Base vie CPDMA	2128	- €
95	Base vie CPDMA	2151	- €
95	Base vie CPDMA	2111	- €
<b>TOTAL</b>			<b>118 473 €</b>

***Le Comité Syndical, après avoir***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition d'ouvertures de crédits, spécifiques à la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés, telle que présentées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater lesdites dépenses d'investissement dans la limite des montants présentés par opération,

**S'ENGAGE** à inscrire ces crédits au budget primitif 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

